

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Absents : 1

N°2020_D36 :

Annulation de la
délibération du 25 mai

2020 : « 2020_D19 :

élection des délégués de la
commune au SMAEP du

Pas des Bêtes. »

Date convocation :

Le 22 juin 2020

L'an deux mille vingt le 29 juin à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, LECUTIER Jean-Marc, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RAYSSEGUIER Christian, RUIZ Benoit.

Absents : TONON Yannick

Absents donnant procuration :

Secrétaire de séance :

KAMILLE Abou-kanh, a été nommé secrétaire de séance.

Madame Le Maire explique au conseil qu'il n'appartient pas à la commune de Boissezon de désigner les délégués au SMAEP du Pas des bêtes.

C'est pourquoi le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération n°2020_D19 du 25 mai 2020.

Fait à Boissezon le 29 juin 2020,

Le Maire,
CABROL Jacqueline

Certifié exécutoire
compte tenu de la
transmission à la sous-
préfecture

Le 2 juillet 2020.

Fait à Boissezon

Le 2 juillet 2020.

Ainsi fait et délibéré à Boissezon, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil
Municipal.

Le Maire, Jacqueline CABROL.